



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/89
S/20414

23 janvier 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
QUESTION DE NAMIBIE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 23 janvier 1989, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir le communiqué de presse ci-joint publié,
le 20 janvier 1989, par le Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des
Nations Unies, vous demandant de bien vouloir le faire distribuer comme document
officiel de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "Question de Namibie",
et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) I.S.G. MUDENGE

ANNEXE

Communiqué de presse publié à New York, le 20 janvier 1989,
par le Groupe des Etats d'Afrique au sujet de l'indépendance
de la Namibie

Le Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies a reçu des informations qui le préoccupent gravement selon lesquelles certains membres du Conseil de sécurité cherchent à exercer des pressions sur le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour que celui-ci propose de réduire dans de larges proportions le budget des opérations préliminaires devant aboutir à l'indépendance de la Namibie.

D'après ces informations, les membres en question veulent que le personnel militaire du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) soit ramené de 7 500 à 4 000 hommes. Cela est non seulement contraire à la lettre et à l'esprit de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité qui fixe à 7 500 hommes le maximum autorisé pour le personnel militaire, mais serait également contraire aux dispositions de la résolution 629 (1989) du Conseil de sécurité. Cette dernière résolution prie le Secrétaire général de définir les mesures de compression des dépenses qu'il serait possible de prendre sans compromettre la capacité du GANUPT de s'acquitter de la mission qui lui a été assignée.

Il est important de signaler à la communauté internationale que le régime raciste de Pretoria a déjà plus de 100 000 soldats en Namibie, auxquels s'ajoutent des forces paramilitaires et ethniques et une force de police qui compte plus de 13 000 hommes.

Après des décennies de brutalités commises par les instruments de coercition du régime raciste, une force des Nations Unies composée de quelque 7 500 hommes est à peine suffisante pour redonner confiance au peuple namibien longtemps éprouvé. Alors que dire des 4 000 hommes que l'on propose de déployer sur un territoire d'environ 824 269 kilomètres carrés? A l'heure où le peuple namibien attend avec impatience des élections libres et équitables, la réduction du personnel militaire du GANUPT privera ce peuple du droit de choisir librement ses représentants.

Le Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies rejette la réduction proposée et lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle s'élève contre cette proposition.
